

Dialogue social : mise à la signature d'un projet d'accord pilotes

Un projet final d'accord a été transmis par la direction de l'entreprise aux organisations représentatives de pilotes (SNPL et SPAF), à l'issue d'une intense période de discussion et de négociation ces derniers mois. Il traduit un équilibre entre les gains de compétitivité indispensables à l'entreprise et les attentes fortes des pilotes sur l'emploi et le déroulement des carrières au sein d'Air France.

Ce projet d'accord est ouvert à la signature jusqu'au 2 mai. Il comprend les principaux points suivants :

- priorité à l'emploi pilote, avec une progression du nombre de pilotes dans l'entreprise (LCP) qui passeraient à 3900 fin 2020 et plus de 600 embauches pilotes permises par la croissance et les départs naturels,
- redynamisation des carrières avec une accélération des formations permettant à plus de 60% des pilotes éligibles de bénéficier d'un acte de carrière d'ici 2020,
- entrée en flotte de 2 nouveaux avions long-courriers chaque année,
- croissance supérieure à 10% en heures de vol long-courrier d'ici à 2020 par rapport au budget 2016,
- rééquilibrage progressif en heures de vol de la « production balance » long-courrier avec KLM,
- révision à la hausse du programme de l'été 2016,
- reconduction de l'accord de périmètre, avec quelques actualisations et adaptations à la marge,
- des mesures de simplification qui apportent à la compétitivité de l'entreprise, sans effet sur le temps de travail ou la rémunération pilotes,
- des mesures de meilleure prise en compte de la saisonnalité,
- des mesures de montée en cadence, associées à des aménagements de certaines règles de rémunération pour assurer un partage du gain résultant de cette montée en cadence entre la rémunération pilotes et la compétitivité de l'entreprise.

Pour les pilotes, l'impact de l'évolution de certaines règles de rémunération sera compensé par une activité en augmentation et l'accélération des plans de qualification. Les gains de la « montée en cadence » en heures de vol sont partagés entre les pilotes et la compétitivité accrue de l'entreprise. Cette disposition marque donc une rupture avec des propositions antérieures qui prévoyaient une augmentation du nombre d'heures de vol à rémunération constante.

Sur ce point, la Direction de l'entreprise a proposé au SNPL et au SPAF de recourir à une expertise contradictoire – y compris par le recours à un cabinet d'expertise indépendant - pour évaluer l'impact global de l'accord proposé.

Enfin, l'entreprise poursuit en parallèle ses actions auprès des pouvoirs publics, qui ont déjà fait part de leur volonté d'accompagner tout accord ambitieux issu d'un processus interne de négociation.

Pour ce qui concerne l'avancée du dialogue social avec les autres catégories de personnels :

Concernant les Personnels au Sol :

L'accord sur les mesures d'accompagnement du projet de Plan de Départs Volontaires Sol a été signé par 4 des 5 organisations professionnelles représentatives du personnel sol : la CFDT, la CFE-CGC, l'UNSA et FO.

Ce cinquième accord signé depuis le début de l'année au sein de notre entreprise incarne la relance d'une dynamique de dialogue social au sein d'Air France.

Concernant les Personnels Navigants Commerciaux :

Un calendrier prévisionnel de négociation du futur accord collectif PNC a été fixé conjointement pour mai et juin. Des discussions préparatoires informelles auront lieu en avril.

Le projet d'accord sur les mesures d'accompagnement du projet de Plan de Départs Volontaires (PDV) ouvert à la signature à jusqu'au 8 avril n'a pas obtenu de signatures. Ces mesures seront donc définies unilatéralement par la direction de l'entreprise.

"Le projet d'accord soumis aujourd'hui aux représentants pilotes de l'entreprise est un compromis positif. Il propose un équilibre entre d'une part, des mesures favorables à l'emploi et à la carrière des pilotes, des garanties sur le périmètre et d'autre part, les nécessaires mesures d'amélioration d'efficacité et de compétitivité de la fonction pilotes. Les gains liés à l'accroissement du nombre d'heures de vol sont partagés entre une hausse de la rémunération pilotes et un gain de compétitivité pour Air France. Il appartient maintenant aux acteurs de se prononcer, en ayant à l'esprit l'intérêt des pilotes dans la durée, mais aussi l'intérêt d'Air France et de tous ses salariés : le dialogue social, c'est aussi savoir s'engager et concrétiser." a déclaré Frédéric Gagey.

